



ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Accord de confidentialité mutuel

Production publicitaire en stop-motion



PARTIE A — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Putty & Wire Animation



4610 Melrose Ave, Los Angeles, CA 90029,
United States



PARTIE B — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Kernel & Crumb Snacks



5250 W Century Blvd, Los Angeles, CA
90045, United States

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.



N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-
0011



DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

2 février
2026



ÉMIS LE

5 janvier
2026



DROIT APPLICABLE

État de
Californie,
États-Unis

Putty & Wire Animation, Inc.

Confidentiel — préparé pour Kernel & Crumb Snacks. Ne pas diffuser au-delà des parties nommées.





ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-0011

POUR SIGNATURE

 N° DE CONTRAT NDA-2026-0011	 PARTIES Putty & Wire Animation et Kernel & Crumb Snacks	 DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR 2 février 2026	 DURÉE 16 semaines
 DROIT APPLICABLE État de Californie, États-Unis	 STATUT Pour signature		



 EN BREF



La structure de cet accord



 01 DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR 2 février 2026 La date à partir de laquelle la divulgation peut commencer	 02 DURÉE 16 semaines La confidentialité survit à l'expiration	 03 OBJET Production publicitaire en stop-motion Une publicité télévisée claymation image par image de 30 secondes pour le lancement national télévisé de Kernel & Crumb Snacks.
 04 DROIT APPLICABLE État de Californie, États-Unis Comté de Los Angeles, Californie	 05 PARTIES Deux Putty & Wire Animation et Kernel & Crumb Snacks	





Objet et contexte

Le secteur de Kernel & Crumb regorge de publicités de snacks en images de synthèse qui bougent toutes de la même façon, et le premier spot national de la marque est l'unique occasion de se démarquer totalement dans cette page publicitaire. Voici le plan pour Crumb, un personnage en pâte à modeler sculpté à la main, conçu pour tenir un tournage complet en stop-motion et paraître authentiquement artisanal à l'écran.



Préambule

Kernel & Crumb Snacks est sur le point de diffuser son premier spot télévisé national, dans une catégorie de rayon snacking où la publicité de presque tous les concurrents est en CGI ou en motion design plat, avec un rendu uniforme. Les propres études de la marque montrent que les acheteurs associent l'imagerie artisanale et tactile à un produit premium, moins transformé — exactement le positionnement en rayon que Kernel & Crumb souhaite occuper.

Putty & Wire Animation propose une production en stop-motion de seize semaines : un personnage vedette durable nommé Crumb conçu pour résister à un tournage complet image par image, un décor réel assorti à la gamme de couleurs de l'emballage de la marque, et un spot final de 30 secondes accompagné de deux formats courts de 15 secondes, livrés prêts pour diffusion avant le verrouillage de l'achat média. Les sections suivantes présentent la démarche, le périmètre, le calendrier et l'investissement.

01

**PARTIE A — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE****Putty & Wire Animation**

PUTTY & WIRE ANIMATION, INC. · EIN
95-3382104

4610 Melrose Ave, Los Angeles, CA 90029,
United States

studio@puttyandwire.com · +1 213 555
0198 · puttyandwire.com

02

**PARTIE B — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE****Kernel & Crumb Snacks**

KERNEL & CRUMB SNACKS

5250 W Century Blvd, Los Angeles, CA
90045, United States

marketing@kernelandcrumb.com · +1 213
555 0341

Conditions de l'accord

01

1. Définition des informations confidentielles

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela inclut, sans s'y limiter, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans de produits, la tarification, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles incluent également l'existence et le contenu du présent accord ainsi que le fait que Putty & Wire Animation et Kernel & Crumb Snacks sont en discussions concernant l'Objet.

02

2. Obligations de la partie destinataire

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi

protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.



3. Exclusions

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.



4. Durée et survie

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.



5. Restitution ou destruction des documents

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.



6. Recours et mesures injonctives

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

DROIT APPLICABLE

État de Californie, États-Unis

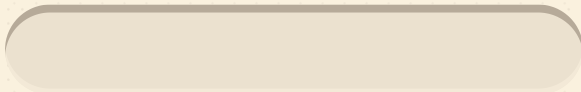
JURIDICTION

Comté de Los Angeles, Californie

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.



**POUR PUTTY & WIRE
ANIMATION**



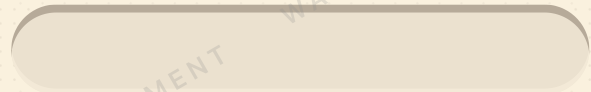
Putty & Wire Animation

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date



**POUR KERNEL &
CRUMB SNACKS**



Teddy Okonjo

DIRECTEUR MARKETING

Date



Putty & Wire Animation — Département juridique

4610 Melrose Ave, Los Angeles, CA 90029, États-Unis

studio@puttyandwire.com · +1 213 555 0198

· puttyandwire.com

Putty & Wire Animation, Inc. · EIN 95-3382104